

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° CD188

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

Après le mot et le signe :

" Constitution, ",

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 11 :

" de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des Terres australes et antarctiques françaises. "

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.